

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR RÉMY MEURY, DÉPUTÉ (CS-POP), INTITULÉE « EFFETS DE LA MISE A DISPOSITION DE POLICIERS JURASSIENS POUR LA PROTECTION DE DONALD ET DES AUTRES LORS DU WEF A DAVOS ? » (N°3261)

La coopération entre les cantons en matière de sécurité est principalement régie par la Convention sur les engagements de police intercantonaux (IKAPOL) du 6 avril 2006. Conformément à cet accord, un canton peut requérir l'appui de forces de police supplémentaires relevant d'autres concordats s'il doit assurer la sécurité d'un événement qui dépasse ses propres capacités et celles des autres cantons de son concordat. Pour chaque demande d'engagement de type IKAPOL, tel le WEF 2020, le groupe de travail « Coopération policière intercantonale » apprécie la situation sous l'angle politique, autorise ou non l'engagement et en détermine les lignes directrices.

Cela étant rappelé, le Gouvernement est dès lors en mesure de répondre comme suit aux questions posées :

1. Combien de policiers jurassiens ont été dépêchés dans la station grisonne et combien d'heures de travail cela a-t-il représenté ?

Sept policiers jurassiens ont été engagés à Davos entre le 16 janvier et le 24 janvier 2020, pour un total de 655 heures de travail.

2. Durant ces absences, des tâches traditionnellement assurées par la police cantonale ont-elles dû être réduites, voire abandonnées?

Non, aucune autre tâche de sécurité n'a dû être réduite ou abandonnée en raison de cet engagement qui était annoncé de longue date et facilement planifiable.

3. A combien s'élèvent les frais occasionnés par cette mise à disposition et par qui sont-ils pris en charge ?

A l'instar de tous les autres cantons suisses, cet engagement a été facturé au Canton des Grisons en fonction des tarifs prévus dans la Convention IKAPOL. Pour la République et Canton du Jura, cela représente un montant facturé de 32'896.70 francs, soit 30'600 francs de frais de personnel et 2'296.70 francs de frais de déplacement.

4. Le Gouvernement envisage-t-il de mener une réflexion plus politique sur l'engagement d'employés cantonaux dans des manifestations aussi contestables et contestées ?

Le Gouvernement jurassien partage l'appréciation politique effectuée par la Confédération, le Canton des Grisons et le groupe de travail « Coopération policière intercantonale ». Il a engagé le détachement de la Police cantonale jurassienne conformément aux accords sécuritaires et dans le respect de la solidarité intercantonale. Il n'entend par ailleurs pas, ni aujourd'hui ni à l'avenir, sortir des engagements concordataires qui constituent le socle sécuritaire de base de la Suisse.

Delémont, le 21 avril 2020

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la Chancelière


Gladys Winkler Docourt